



**PRÉFET  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture

Direction des Affaires Juridiques  
et de l'Administration Locale

Bureau de l'urbanisme  
et de l'utilité publique

Affaire suivie par : Hugo ILUNGA  
Courriel : hugo.ilunga-ngeleka@rhone.gouv.fr

## AVIS AU PUBLIC

### PRÉFECTURE DU RHÔNE

#### Direction des affaires juridiques et de l'administration locale

#### **Enquête préalable à l'établissement de servitudes d'utilité publique pour le renouvellement d'une canalisation d'assainissement d'eaux usées sur la parcelle cadastrée AH158 par le syndicat intercommunal d'assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (SIAHVY)**

#### Commune de Pollionnay

- - -

Par arrêté préfectoral n° E-2022-447 du **01 SEP 2022**, le projet ci-dessus visé est soumis à une enquête préalable à l'instauration d'une servitude d'utilité publique dans les formes prévues par le Code rural et de la pêche maritime, le Code des relations entre le public et l'administration, et le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Un dossier d'enquête préalable à l'instauration de la servitude d'utilité publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, sont déposés en mairie de Pollionnay pendant 31 jours consécutifs du 28 septembre 2022 au 28 octobre 2022 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie, consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit en mairie au commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Pollionnay comme suit :

- mercredi 28 septembre 2022 de 9h00 à 12h00 ;
- jeudi 13 octobre 2022 de 9h00 à 12h00 ;
- vendredi 28 octobre 2022 de 9h00 à 12h00.

Madame Marie-Jeanne COURTIER est désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le préfet du Rhône.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice remettra au préfet le dossier d'enquête avec son avis motivé sur l'établissement de la servitude.

Le Préfet,  
Le sous-préfet  
Secrétaire général adjoint

*Julien PERROUDON*

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon Cedex 03

Accueil du public : Préfecture du Rhône - 18 rue de Bonnel – 69003 Lyon

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)